

Conseil Communautaire
Séance du 06 Avril 2023

Délibération N° 2023 04 028 : Aménagement – Construction d’une Maison de l’Eau et de l’Assainissement sur une friche industrielle– demande de subvention auprès de l’Etat au titre du Fonds Vert

L’an deux mille vingt-trois, le 06 Avril à 17 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la salle Pacifique de Loircowork à Ruillé sur Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 30/03/2023. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	30	Pouvoirs	5	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÉRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/Excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Claire COULONNIER	François OLIVIER
Alain GUILLOIS	Dominique LANGEVIN
Jean-Michel CHIQUET	Fabienne PINÇON
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHLÉ	Excusé
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Diego BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Dominique Langevin

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 07/04/2023

M. le Président expose ;

Afin de répondre au besoin d'optimisation des moyens mis à disposition du service d'eau, un projet de construction d'une Maison de l'Eau et de l'Assainissement est en cours d'étude et est inscrit au titre des programmes d'investissement 2023 ;

Considérant que le choix de l'implantation future de ce nouveau bâtiment s'est fait en faveur de parcelles déjà construites mais inoccupées du fait de la cessation d'activité professionnelle, situées sur la Commune de Montval-sur-Loir ;

Considérant que la réutilisation de cette friche industrielle est un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires, permettant de répondre au besoin d'aménagement ou d'installation de nouveaux équipements publics tout en préservant l'artificialisation des sols et en limitant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et s'inscrit ainsi pleinement dans le dispositif de recyclage foncier visé par l'axe 3 du Fonds Vert ;

Considérant que le financement apporté par un tel dispositif vise à couvrir les surcoûts qu'engendre la réutilisation de friches du fait de frais supplémentaires de déconstruction, de dépollution des sites, et qu'en l'espèce la réutilisation des parcelles AD 57 et AD 461 conduira à de tels frais ;

Vu le programme de travaux et son éligibilité au dispositif de recyclage foncier du Fonds Vert ;

Vu le plan de financement prévisionnel annexé ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

- 1- Autorise le projet précité et adopte le plan de financement proposé en annexe ;
- 2- Décide de solliciter le concours financier de l'Etat au titre du Fonds Vert ;
- 3- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation à déposer le dossier de subvention afférent ;
- 4- Atteste que ce projet fera l'objet d'une inscription au budget principal 85600 au titre de l'année 2023 et suivante au titre des investissements à réaliser ;
- 5- Atteste de la compétence de la communauté de communes à réaliser ce programme.

Adopté à la majorité, avec 4 voix contre et 3 abstentions.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Dominique LANGEVIN**

A blue ink signature of Dominique Langevin, written in a cursive style.